



# COMMUNIQUÉ

Montréal, le 17 novembre 2014

**NO 28**

AUX AGENTES ET AGENTS  
DE PROTECTION DE LA FAUNE

« **Pour affichage** »

## **Majoration des échelles salariales en fonction du PIB**

Chères consœurs, chers confrères,

Le 5 novembre 2014, Statistique Canada a publié le produit intérieur brut (PIB) nominal du Québec pour l'année 2013, ainsi qu'une mise à jour pour les années antérieures.

Personne ne sera surpris d'apprendre que ces données ne permettent pas d'accorder un correctif rétroactif au 1<sup>er</sup> avril 2014, tel que prévu à l'article 10-41.05 de notre convention collective.

Il ne reste donc plus comme augmentation potentielle d'ici la fin de la présente convention collective le 31 mars prochain, que les dispositions prévues à l'article 10-41.06, pour une majoration maximale de 1 % le 31 mars 2015.

D'ici le 31 mars prochain, nous vous confirmerons s'il y a lieu par communiqué, cette dernière augmentation.

Syndicalement vôtre,

Paul Legault  
Président provincial

PL/ml